

Image not found or type unknown



Contester un PV stationnement trottoir

Par **Hakfek**, le **15/10/2019** à **23:32**

Bonsoir.

J'ai reçu deux PV pour stationnement très gênant sur un trottoir, au même endroit mais a des jours différents. Le souci est que, pour moi, ce n'est pas un trottoir. Ci-joint le lien google maps de l'endroit. Mon véhicule était garé derrière les places en bataille le long des marquages " payant ". Le trottoir ce trouve plus loin derrière les places de parking devant les commerces, les marquages au sol indique que ce sont des places de stationnement et il y a même une partie qui est interdite de stationnement car un pictogramme est marqué dessus.

Qu'en pensez-vous ? Dois-je les contester ou les payer ?

Merci de votre réponse.

[url=[url=[Merci](#)]Montpellier[/url]]23 route de Lodève Montpellier[/url]

Par **janus2fr**, le **16/10/2019** à **07:09**

Bonjour,

Il s'agit bien d'un trottoir. Pour accéder aux places de stationnement en bataille, les véhicules traversent ce trottoir.

Image not found or type unknown



Sur la photo, le scooter est bien sur le trottoir...